

BUDGET PARTICIPATIF

A vos idées, prêts, participez !

Mis en ligne le **mercredi 29 septembre 2021**

La troisième saison du budget participatif de la ville de Brest se lance le 4 octobre ! L'occasion pour les porteurs de projets de proposer leurs idées pour agir sur la ville, pour une édition qui veut ouvrir les horizons.



Et si la ville de Brest laissait la main à ses habitants pour **inventer leur quotidien de demain, au plus près de chez eux** ? [Le budget participatif brestois](#), lancé en 2018, a bel et bien été imaginé pour ça, et voilà que le dispositif s'apprête désormais à ouvrir une troisième saison !

Le pouvoir d'agir

« *Le budget participatif, c'est une idée assez simple*, résume Yann Guével, adjoint au maire de Brest en charge des finances et de l'animation du pacte citoyen, au moment d'annoncer les modalités de ce troisième épisode. *On donne aux habitants la capacité directe de choisir des opérations qui seront mises en œuvre dans le cadre d'un budget d'investissement. Ils ont le pouvoir d'agir, la possibilité d'être acteurs de leur ville.* »

[La troisième saison du budget participatif qui s'ouvre le 4 octobre](#) devrait à nouveau apporter la preuve de l'engagement des habitants d'ici.

Avec 16 projets lauréats lors des deux premières éditions (et quelque 300 projets déposés), le budget participatif

de la ville de Brest a en effet su susciter l'intérêt.

Les modalités

La troisième saison se déroulera selon ce calendrier :

- > Du 4 octobre au 5 décembre : dépôt des projets sur [le site](#) dédié, ou en format papier à l'accueil de l'hôtel de ville, de l'hôtel de métropole, du CCAS, ou dans les mairies de quartier ;
- > Du 7 au 26 janvier : phase de vote, avant présélection d'**un minimum de trois projets par quartier et de trois projets portés par des jeunes de moins de 18 ans** ;
- > Du 7 février au 28 mai : analyse des projets par les services de la collectivité.
- > Du 10 au 24 juin : phase des votes, avec **nécessité de voter pour ses trois projets préférés** ;
- > 2022-2023 : réalisation des projets.

Un budget à la hausse

« La nouvelle édition du budget participatif ouvre un chapitre un peu différent, poursuit l'élu. En effet, **il sera désormais organisé tous les deux ans**, afin de laisser plus de temps à l'instruction des dossiers, notamment. Il s'appuiera par ailleurs sur un budget poussé à 1,3 million d'euros, avant d'être progressivement augmenté lors des prochaines éditions et d'**atteindre 2 millions d'euros en 2026**. »

Ouvert à tous

Rappelons que le budget participatif est ouvert à tous, **sans condition d'âge ni de nationalité**. Les projets déposés peuvent être présentés par des **particuliers, des associations ou des collectifs**.

« Ils doivent cependant **servir l'intérêt général, ne pas entraîner de frais de fonctionnement et ne pas dépasser une enveloppe maximale de 200 000 euros**, rappelle de son côté Gwendal Quiguer conseiller municipal chargé de la participation et des initiatives citoyennes. *Nous comptons aussi beaucoup sur les structures de quartier pour qu'elles relayent et accompagnent les projets qui émaneront des plus jeunes* », espère-t-il encore.

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest



 [RETOUR À LA LISTE](#)

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 33 50 50

www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h30-17h30
Samedi : 9h-12h

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h30-17h30
Samedi : 9h-12h